VOL. XLVII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 28 NOVEMBRE 1917 — No. 4

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
États-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS L[illegible] MERCREDIS
AN[illegible]VIN
IM[illegible]

Toutes communica[illegible]ncernant le journal ou l'imprime[illegible]nt être adressées :

Le Manitoba
42 AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : Main 3377

LA LIBERTE DE PAROLE

Nous vivons à une époque où il faut bien préciser si l'on ne veut pas que ses paroles soient mal jugées ou incomprises. Nous dirons donc tout d'abord que nous aimons la Province de Québec d'un amour sincère et profond. La Province de Québec pour nous; c'est la mère-patrie où nous sommes nés, d'où sont venus nos pères; c'est le pays vers où nous aimons à diriger nos pas quand nos occupations nous permettent un moment de loisir, une vacance, un repos.

Nous aimons le peuple de la Province de Québec parce qu'ils sont nos frères par le sang, l'éducation et la foi. Ce qui se passe chez eux, nous interesse vivement; nous lisons toujours avec intérêt leurs journaux, les discours de leurs hommes publics. Les nouvelles de la Province de Québec, sont un peu comme les nouvelles qui viennent de la maison paternelle, aux enfants éloignés, mais non perdus.

Des actions, de la mentalité de la Province de Québec, on juge la nationalité Canadienne-française non seulement dans tout le Canada, mais dans le monde entier. La mission de la Province de Québec est donc d'une souveraine importance et sa responsabilité n'en est que plus grande. Aussi est-ce avec étonnement et regret que nous avons lu dans tous les journaux de la Province de Québec le manque de dignité et les abus qui se sont produits à la nomination officielle des candidats. S'il faut en croire les journaux, aucun candidat Unioniste n'a pu se faire entendre de la foule; on a refusé à ces messieurs le droit d'expliquer leur programme, de defendre leurs idées; les noms des chefs Unionistes ont été et l'on serait allé jusqu'au point de demander à certains candidats de se retirer et se cacher, car leurs vies étaient en danger.

Que fait-on dans tout cela de la liberté de parole? nous dirons plus; que fait-on des principes de charité, de respect au prochain; que fait-on des leçons de catéchisme que l'on nous a enseignées à l'école, au collège; des leçons de justice que l'on nous enseigne tous les dimanches du haut de la chaire sacrée. Nous n'hésitons pas à dire qu'il est temps pour tous ceux qui se pretendent en droit de diriger l'opinion publique d'élever la voix et de crier, halte-là; car si l'on n'y prend garde, ce ne sont pas nos ennemis qui nous ferons disparaître, mais nous nous suiciderons nous-mêmes. Car, enfin, que les idées d'un chacun soient ce qu'elles voudront, aussi longtemps qu'elles ne sont pas criminelles et anti sociales, ceux qui partagent ces idées ont le droit absolu de les éxprimer et de les défendre.

Comment peut-on espérer un vote intelligent à la prochaine élection si de part et d'autre l'on prend tous les moyens possibles pour empêcher la discussion, libre et honorable, des sujets en question. Qu'il y ait des interruptions, des cris, des apostrophes plus ou moins justes, aux assemblées, il n'y a encore là rien de bien surprenant et de bien repréhensible. C'est ce qui fait même bien souvent l'agrément des assemblées populaires et nous avouons, que bien exigeant serait celui qui voudrait les empêcher. Ce serait aussi logique pour un homme public, de vouloir aller prendre un bain sans se moullier, que de demander qu'il n'y eut pas d'interruptions à ses discours. Mais entre cela et le baillon absolu il y a une grande marge.

Que la foule empêche un vagabond de la haranguer, passe encore. Mais qu'un citoyen honorable se fasse traiter de bandit, de traître, de Judas, sans qu'il lui soit donné la liberté de se défendre, cela, c'est de l'anarchie, pure et simple. Les élections sont faites dans les pays démocratiques pour permettre au peuple, d'exprimer par son vote, son opinion, sur les questions soumises. Le vote ne peut se donner intelligemment, qu'après l'exposition et la discussion franche, libre et honnête des points en litige.

Dans les circonstances présentes qu'un candidat soit, pour le programme Borden ou le programme Laurier, il a droit à une liberté pleine et entière, d'exposer son programme. Les électeurs sont libres ensuite de donner leurs votes à qui ils voudront bien. C'est aussi le seul moyen de donner aux représentants élus, le pouvoir de mettre à exécution leur programme.

Sir Wilfrid Laurier sera à Winnipeg dans quelques jours. Personne niera, que si les adversaires de son programme voulaient l'empêcher d'exposer librement sa doctrine, ils pourraient facilement le faire. S'ils l'osaient cependant, il y aurait dans tout le Canada un cri de protestation; l'indignation serait à son comble dans tout le pays. Pourquoi? La réponse est trop claire pour qu'il soit même nécessaire de la donner. Que l'on soit pour ou contre le programme et les idées de sir Wilfrid Laurier, il a le droit absolu de se faire entendre par ses concitoyens. Il sera reçu à Winnipeg avec courtoisie. Les électeurs ensuite l'approuveront ou le condamneront par leurs votes.

Nous connaissons un grand nombre des candidats Unionistes dans Québec. Ce sont des citoyens respectables, des Canadiens-français, qui dans leur professions, font honneur à leur race; des hommes, dont l'honorabilité est audessus de tout soupçon: ils appartiennent à des familles dont l'integrité, nous dirons même la vertu est reconnue; ce sont de parfaits gentilhommes, plusieurs sont de ceux qui ont pris une part, active et brillante, dans les luttes que la minorité française et catholique a du subir dans les Provinces Anglaises. Ils sont forcés aujourd'hui, pour atteindre les électeurs et exprimer leurs vues, de se servir de manifestes; ne pouvent se faire entendre, ils devront faire imprimer et distribuer les discours qu'ils auraient du prononcer librement. Est-ce cela, que l'on appelle de la liberté, de la noblesse, de la bonne éducation.

Le gouvernement Borden en appelle au peuple, sur un programme bien défini. Partant du principe que lorsque la Grande-Bretagne est en guerre, les colonies, le Canada comme les autres, est en guerre; il met en action la loi de la milice Canadienne—loi qui est sur les statuts depuis longtemps—en substituant au système du choix des soldats par ballotage, la conscription sélective—croyant par là rendre la loi plus équitable et plus apte, à protéger les industries vitales du pays. Il veut aller dans cette voie aussi loin que le permettront les forces du Canada. Cette loi comme toute loi qui impose des obligations sévères ne peut être populaire. Elle demande le sacrifice de ce que l'homme, a de plus cher au monde, le sacrifice de la vie. Elle ne peut faire appel qu'à l'esprit de patriotisme le plus élevé, l'abandon de la liberté individuelle pour le salut de l'Etat.

Le gouvernement Borden, va plus loin encore; sortant de l'Empire Anglais, il croit de son devoir, comme les Etats-Unis par exemple, de prendre part à cette guerre éffroyable, pour sauver la liberté du monde, du militarisme le plus affreux que l'on ait encore jamais vu. Le gouvernement Borden croit qu'en envoyant des soldats Canadiens de l'autre côté des mers, il aidera à sauver les Alliés de la destruction, et préservera notre pays des crimes, des fléaux, et de la turie éffroyable qui ensanglante actuellement la vieille Europe.

Que sa politique soit fausse ou vraie, personne osera dire qu'il n'a pas le droit de l'exposer et de la défendre dvant le peuple qui sera le juge suprême dans cette cause. Personne n'a le droit de qualifier le Premier Ministre et ses partisans de traîtres et de conspirateurs. Personne n'a le droit d'ameuter la foule par des appels démagogiques, aux passions les plus vils et les plus basses. Même, ceux qui croient que sir Robert Borden va trop loin, seront obligés d'admettre, qu'il y a dans son programme, un sentiment de noblesse et de générosité vis-à-vis l'humanité qui souffre, que l'on ne peut amoindrir par des cris et des insultes. Seuls, des arguments sérieux, inspirés par des pensées généreuses et élevées peuvent y être opposés.

Sir Wilfrid Laurier lui-même, reconnait le devoir du Canada de faire sa part généreusement dans ce conflit mondiale. Il reconnait la grandeur de la cause des Alliés, les outrages commis contre la civilisation par les armées du Kaiser; l'obligation, où se trouve ses concitoyens de ne pas rester en arrière, mais de prendre leur juste part du fardeau de l'humanité dans ce cataclysme éffroyable. Sa politique ne diffère que sur les moyens à prendre et sur la limite à fixer à l'effort Canadien. Lui aussi, a le droit d'exposer librement sa politique, et personne n'a le droit de l'appeller traître à son pays. D'autres vont plus loin et prétendent que le Canada ne doit rien ni à l'Angleterre, ni à la France, ni à la cause des Alliés. Ils sont contre l'envoi des troupes en Europe, leur politique se résume en deux mots : "Les Canadiens pour le Canada".

Nous ne sommes pas de cet avis, nous croyons que nos devoirs s'étendent plus loin; nous croyons à l'obligation d'aider l'Angleterre, la France, la Belgique et leurs Alliés dans cette lutte gigantesque où le monde civilisé doit faire face à la barbarie armée jusqu'aux dents.

Nous n'avons pas l'intention de discuter cette thèse qui demanderaient des volumes. Nous voulons simplement, nous aussi, réclamer comme les autres, notre droit indiscutable à nos idées et à nos sentiments. Personne n'a le droit de nous appeler traîtres à notre race.

La discussion sur tous ces points ne cessera pas après les élections.

Que Borden ou Laurier arrive au pouvoir, ces problèmes seront encore traités et discutés avec autant de chaleur, après comme avant. Bien d'autres questions seront attachées à ces différents programmes dans la lutte qui va durer jusqu'au jour de la votation. Bien souvent, et à bien des endroits, la lutte se fera sur des points absolument étrangers; bien des considérations locales et personnelles viendront ennuager la qustion principale. Ainsi le veut la faiblesse humaine, les élections populaires, le jeu de la politique. C'est un résultat fatal et aussi longtemps que le monde sera monde il en sera ainsi. Mais, il y a une chose que l'on devrait pouvoir obtenir, tout difficile que ce soit et nous le reconnaissons. C'est la discussion franche, libre et loyale.

La liberté de parole devrait être sacrée et respectée par tous. Ces abus de force sont des couteaux à deux tranchants; que ceux qui s'en servent aujurd'hui prennent garde d'avoir à en subir terriblement eux mêmes un jour. Qu'ils prennent garde surtout d'amener l'écrasement de leurs propres frères et de leurs descendants. Qu'ils sondent un peu leurs coeurs de Canadiens-français et leur conscience de catholiques, et s'ils veulent être dignes des deux ils se rendront compte que les excès de paroles et d'actions, non moins que les écrits enflammés, bien souvent injustes et excessifs, dont les orateurs populaires et une grande partie de la presse canadienne se sont servis depuis quelques années, ne pourront que nous conduire à des désastres sanglants et à l'anarchie.

Que de choses nous pourrions dire encore; nous croyons déjà avoir écrit trop long. Pour le moment nous nous bornerons à réclamer de nouveau *la liberté de parole*.

L'ANGLETERRE ET LA FRANCE

Qu'est-ce que les Anglais pensent de nous? A en croire leurs journaux, ils en pensent beaucoup de bien: chaque jour ce sont des cris d'admiration pour l'armée française, et pour la manière dont le pays entier supporte le fardeau de la guerre; Verdun et le Chemin des Dames sont salues avec enthousiasme. Mais y a-t-il là autre chose que de belles paroles? Oui, car les Anglais ne sont pas prodigues d'éloges, et lorsqu'ils en font, on peut y voir sans crainte d'erreur l'expression de sentiments profonds. D'ailleurs la nation britannique a pris soin de donner des preuves palpables du cas qu'elle fait de notre résistance à l'invasion des barbares. Tout le long du front, et sur beaucoup d'autres points du territoire français, on peut voir un grand nombre d'hôpitaux complètement entretenus par l'Angleterre; l'argent nécessaire vient d'Angleterre, les bâtiments aussi, les chirugiens sont anglais, les infirmières sont anglais, les remèdes, les instruments de chirurgie, les mille et une choses dont a besoin dans un hôpital viennent d'outre-Manche. Ce n'est pas peu que d'entretenir ainsi entièrement 25 hôpitaux, sur le front, et dans le Midi, et en Normandie, et en Bretagne, et ailleurs, qui contiennent au moins 3,150 lits. Et il faut ajouter que d'importants secours pécuniaires sont envoyés chaque mois a un nombre égal d'hôpitaux français, tandis que 2,500 ont été aidés d'une manière ou de l'autre grâce à l'argent anglais.

On sait combien les automobiles sont nécessaires pour le transport des blessés; or, plus de 376 avaient été expédiées d'Angleterre en France jusqu'au mois de mai de cette année, et dans ce nombre il faut compter 4 convois son conduites par des chauffeurs qui offrent volontairement leurs services, et souvent même par ceux qui les ont données; ils font cela avec tant de dévouement et de bravoure qu'à Verdun plusieurs d'entre eux furent mis à l'ordre du jour et décorés de la croix de guerre. Beaucoup d'hôpitaux ont été équipés d'appareils puissants pour les rayons-X, et comme il est difficile d'installer ces appareils dans les ambulances qui sont près du front, dix voitures automobiles en ont été pour vues, afin qu'on puisse examiner les blessures causées par les balles et les éclats d'obus dans un délai aussi court que possible.

La charité anglaise pense à tout. Avec son aide, des chirugiens dentistes parcourent le front français dans des automobiles construites et outillées *ad hoc*, et soulagent nos soldats, qui ont beaucoup à souffrir du mal de dents. D'autre part une cinquantaine de voitures ont été installées de manière que les poilus, lorsqu'ils sortent des tranchées couverts de boue et de vermine, peuvent prendre bains et douches et désinfecter leur habits; 20,000 hommes peuvent ainsi être traités chaque jour.

Ce sont là des oeuvres qui engloutissent des sommes considérables et nous n'avons pas encore tout dit. Le soin de recuillir les secours de toute sorte et les administrer a été confié à un comité établi à Londres par les soins de M. Paul Cambon, ambassadeur de France. La présidence en a été offerte à Mme la vicomtesse de la Panouse, femme du général attaché militaire à l'ambassade, et elle s'acquitte de sa charge avec un dévouement et un savoir-faire dignes d'admiration. La liste des patrons contient les noms les plus illustres de la société anglaise, avec celui de la reine Alexandra en tête, et un nombreux personnel d'homms et de femmes du monde est au service de la présidence pour viller au bon fonctionnement les différents services qui forment la sphère d'activité du comité Car, outre les hôpitaux et les ambulances automobiles avec les ambulances automobiles avec leurs annexes dont nous avons déjà parlé, on s'est préoccupé d'étendre l'action de cette branche spéciale de la Croix-Rouge française, soutenue par l'argent anglais jusqu'après la guerre. Un hôpital de 65 lits sera établi à Paris comme une sorte d'école normale d'infirmières, qui y seront formées d'après le système anglais, tandis qu'un autre hôpital d'environ 500 lits sera établi dans une propriété d'environ 200 hectares, et servira de sanatorium pour le traitement prolongé de soldats français atteints de tuberculose. Et ce n'est pas tout: un grand nombre des paquets reçus par nos soldats dans les tranchées, surtout par ceux qui sont originaires des pays envahis, sont envoyés par ce comité qui a fourni depuis le commencement de la guerre plus de 30,000 de ces paquets, contenant des vêtements et divers objects nécessaires ou utiles, tels que rasoirs, savons, chocolat, etc. Et quand nos poilus voyagent, beaucoup de ces cantines, où ils peuvent se réconforter dans les gares, sont maintenues par le comité de Londres, qui aide aussi considérablement les "cuisines de régime" établies dans les "dépôts des éclopés" pour ceux qui ont besoin d'une nourriture spéciale. Sous le même patronage on va installer et équiper un hôpital de 500 lits pour traiter les malades rapatriés, qui ont tant eu à souffrir dans les pays envahis. Et enfin on a formé un fonds spécial pour aider à la reconstruction des églises nombreuses détruites par l'ennemi.

Tous les fonds nécessaires pour cette oeuvre considérable sont fournis par des bourses anglaises, et le grand moyen de recueillir l'argent est la vente des petits drapeaux et autres emblèmes français qui se fait dans les rues de Londres et de beaucoup d'autres villes le 14 juillet, connu maintenant en Angleterre sous le nom de "France's Day". En 1915, on recueillit un demi-million; la recette monta en 1916 à deux millions et demi; la collecte de cette année a certainement dépassé ce chiffre; avant le 14 juillet, des souscriptions particulières avaient déjà donné un million et demi.

Nous n'avons pu que toucher légèrement à l'oeuvre immense accomplie par ce comité de Londres, sous la présidence de Mme de la Panouse: mais c'est assez, ce nous semble, pour montrer que la sympathie anglaise pour la France se manifeste non seulement par de belles paroles, mais par des actes, puisque les Anglais donnent leur argent, leur temps et leur travail pour venir en aide à leurs alliés.

DON AUGUSTIN GATARD, O.S.B.
—*L'Univers*.

PLAISIR CRIMINEL

(*La Presse*)

Un journal de Toronto ayant ajouté aux fausses assertions dont lui et ses confrères sont coutumiers sur le compte de Québec, celle que les Canadiens-français ont ignoré les exigences de l'enregistrement militaire, et que *"le Canada est plus proche qu'on ne pense de la guerre civile"*, la "Gazette" proteste avec raison contre une telle *exhibition "de malice ou d'ignorance"*. Il est certain qu'en effet, la proportion d'éligibles qui ont répondu à l'appel de la conscription est plus voisine de la totalité dans Québec que dans aucune autre province. Et notre confrère ajoute : "Le nombre presque infinistésmal de ceux qui, dans chaque province, désirent la guerre civile, est limité à ceux qui sont imprégnés de haines religieuses ou sociales".

Nous pouvons ajouter, pour l'information de nos confrères ontariens : qu'on fouillerait vainement tous les coins et recoins de la nationalité canadienne-française pour y trouver une trace d'animosité contre nos concitoyens-anglais ou protestants. Nous ne savons pas ce que c'est qu'une antipathie ou un préjugé. La suite des événements a prouvé que les excitations à Montréal, il y a quelques mois, étaient entièrement factices et manquaient de la spontanéité instinctive.

Ce nest pas par désaffection que nos compatriotes hésitent à dépasser ce qu'ils jugent être la limite du nécessaire et du raisonnable. Ils ont, comme tous les autres citoyens, le droit d'exercer leur discernement sur la mesure de leurs devoirs, sur la suffisance de leur apport et sur les nécessités d'une situation. Le patriotisme parle aussi fort et aussi sincèrement chez nous que dans la Grande-Bretagne même, qui n'a pas jugé à propos d'appeler au combat une réserve qu'on portait, dernièrement, *à quatre millions d'hommes* disponibles, encore dans la vie privée.

Il n'y a pas chez nous de désoeuvrés comme en Europe. Pour la province de Québec, chaque recrue est appelée à faire le sacrifice d'une situation plus ou moins lucrative, dont elle veut être libre de mesurer l'importance. Il n'est pas question de savoir si son appréciation est juste ou non ; mais nous tenons au privilège de pouvoir le faire, quitte à subir le blâme pour nos erreurs de jugement. Personne n'a le droit, surtout sous le régime anglais, d'attribuer cette attitude à la lâchete ou à la déloyauté. Quand le gouvernement d'Ottawa a décidé d'établir la conscription, il y avait dans la province d'Ontario, d'après sa propre statistique, 153,000 célibataires entre 20 et 35 ans en état de porter les armes. Et, cependant, Ontario n'avait fourni que 35,000 recrues *natives* à l'armée. Qui a jamais songé à taxer ces 153,000 retardataires de lâcheté?

Ces jours-ci même, le "Globe" glorifiait Toronto de ses 50,000 volontaires, quand il est bien connu, et établi au delà de tout doute, que tout ce district ne peut pas montrer 25,000 natifs sur les 70,000 qu'il a fournis. Alors que la contribution entière du Dominion, en octobre 1915, était de 150,000, le "Globe" du 2 octobre lui-même admettait "qu'il n'y avait pas 32,000 natifs canadiens de ce total. Le fait est que d'après les états donnés tous les jours par les journaux de cette ville même, du 15 juin 1916 au 14 mars 1917, neuf mois, Toronto n'a donné que 2,219 *recrues nées sur son sol*, dont 399 *seulement à l'infanterie*.

Au fond, le recrutement était et a été, depuis, presque nul, parce que le nombre des déchargés ou des déserteurs, dans une semaine, dépassait souvent et diminuait constamment celui des enrôlés.

Or, les quartiers généraux de la Milice ont déclaré, à l'ouverture de la campagne conscriptionniste, que le district de Toronto possédait encore 74,348 *jeunes gens appartenant à la classe A*.

Le pays est fatigué de ces vantardises, au milieu d'une défaillance aussi patente.

Pourquoi appliquer à Québec, pour la même défaillance, une imputation injurieuse qu'on omet bien d'adresser à la province soeur? Nous n'avons jamais accepté et n'accepterons jamais les 150,000 immigrants enrôlés dans Ontario, comme partie intégrante de sa population indigène. Grâce à un exotisme dépourvu de tout attribut, de tout mérite national, on nous jette l'injure et le mépris comme si nous avions agi autrement que les autres, que d'autres plus retardataires que nous.

Là se manifeste un défaut d'équité, de loyauté, d'amitié civique que les Canadiens-français mettront du temps à oublier. Ces sorties intempestives et furibondes contre Québec indiquent un naturel que nous ne soupçonnions pas. Les vieilles générations, dans Québec, n'en sont guère affectées, parce qu'elles avaient pris le pli de confiance, d'abandon, de bon compagnonnage que leur avaient donné Lafontaine et Cartier, et que Laurier confirma religieusement. Mais, nul ne pourra nous apprendre l'effet produit sur les jeunes générations qui débutent dans la vie avec de telles impressions.

Quelles responsabilités criminelles assument ces démagogues qui jettent une aussi grave semence de suspicion dans des âmes honnêtes, pour le simple plaisir d'obtenir un triomphe éphémère! Car le fanatisme na' jamais de succès permanent.

UNE PERTE POUR LA FRANCE ET POUR L'ART

(*La Presse*)

Auguste Rodin, statuaire français, vient de mourir, à l'âge de 77 ans, après avoir fourni une carrière de tout premier ordre, tant au point de vue de la fécondité qu'à celui du génie artistique qui l'a inspirée du commencement à la fin.

En plein milieu de cette lutte mondiale, où brillent surtout les hommes d'Etat et les hommes de guerre, on est un peu exposé à perdre de vue le génie qui fleurit dans l'ombre d'un atelier. Mais, la gloire de Rodin est trop grande et trop belle pour que tous les amis de l'art ne se découvrent pas un instant devant la tombe du sculpteur le plus fameux, peut-être, que la France ait produit depuis la Renaissance, et dont le nom est prononcé avec respect et admiration par tous ceux qui possèdent la moindre notion du beau.

Les débuts de cet artiste extraordinaire n'indiquaient pourtant pas qu'il atteindrait les sommts où il est parvenu. Issu d'une famille pauvre, il prit, dès l'âge de 14 ans, quelques leçons de dessin dans une école de très minime importance. C'est là qu'il sentit poindre sa vocation. A 17 ans, il était à l'emploi d'un fabricant de l'argile et de faire des moules. Il prit à cette fonction, assez insignifiante en soi, le goût du modelage. Dès 1862, c'est-à-dire à l'âge de 22 ans, Rodin eut l'occasion de visiter l'atelier de Barye, et cette démarche fut cause qu'il s'adonna à l'étude la plus rigoureuse du modèle vivant. Deux ans après, il commençait déjà à produire, et la fécondité de son génie merveilleux se fit sentir jusqu'à ces derniers temps.

Parmi ses oeuvres, on remarque surtout sa figure de l'âge d'airain, qui est aujourd'hui l'un des trésors du musée du Luxembourg; saint Jean-Baptiste prêchant, Adam et Eve, le Penseur, Apollon, le Printemps, la Main de Dieu, et une foule d'autres créations admirables, telles que les bustes de Victor Hugo, du sculpteur Dalou et du peintre Puvis de Chavannes, la statue de Balzac, le Songe de la vie, colonne de marbre sculptée.

Pour donner une idée de l'immensité de l'oeuvre accomplie par l'illustre artiste, il nous suffira de universelle de 1900, Robin fit construire, place de l'Alma, à Paris, rappeler que, pendant l'exposition un pavillon où sa manière se résumait en plus de deux cents figures.

Nous devrions ajouter que, à part les créations qu'il a fait connaître, il s'en trouve encore beaucoup qui sont restées dans l'ombre et que le gouvernement français, héritier du grand statuaire, mettra bintôt en valeur.

Rodin, trop vieux pour donner son sang à sa patrie, en 1914, lui a légué, alors, les trésors inestimables d'un génie artistique tenu en éveil pendant plus de cinquante ans. C'est une succession qui vaut des millions et qui est surtout très uorde de gloire.

L'oeuvre de Rodin, comme celle de tous les grands artistes, a été critiquée; on s'accorde cependant à dire de lui qu'il fut un sculpteur original, ne dépendant d'aucun maître et d'aucune école. Rodin, en effet, s'est fait lui-même. Il a été son propre maître. Les vieilles formules n'avaient pas sur lui le moindre empire. En génie créateur qu'il était, il a mis le pied sur les anciennes traditions de sa profession. Il a posé lui-même des règles nouvelles, qui font loi, aujourd'hui, dans les mielieux artistiques. Gloire à Rodin! Gloire à la France!

La famille d'Aillebout

(*La Presse*)

Les chercheurs et tous ceux qui se livrent à une étude approfondie de l'histoire du Canada ne peuvent manquer de faire bon accueil à l'étude généalogique et historique que M. Aegidius Fauteux, bibliothécaire de Saint-Sulpice, vient de consacrer à la famille d'Aillebout, qui occupe dans nos annales une place aussi large qu'honorable et qui a fourni à la Nouvelle France un gouverneur célèbre et quelques-uns de ses soldats les plus glorieux.

La famille d'Aillebout, avant même de s'établir au Canada, tenait en France un rang distingué, et, dès le commencement du XVIe siècle, plusieurs de ses membres y occupaient déjà de heutes situations. Le plus ancien d'Aillebout connu était médecin de François 1er, son fils fut médecin de Henri IV, et les chroniques du temps nous parlent de sa mort tragique, résultat d'une vengeance de la belle Gabrielle d'Estrées. On sait le rôle brillant qu'a joué la souche canadienne de cette famille dans l'histoire de notre pays.

L'étude généalogique et historique de M. Fauteux a sa place marquée dans toutes les bibliothèques, à côté des nombreux ouvrages qui traitent de l'histoire du Canada; elle a été édifiée, en bonne partie, à l'aide de documents inédits, de papiers de famille surtout qui appartiennent à la collection Baby, déposée par l'Université Laval de Saint-Sulpice. Ces précieux docu- Montréal à la bibliothèque de ments ont permis à l'auteur de rectifier des erreurs de dates et de faits dont se sont rendus coupables plusieurs historiens, et, surtout, de faire mieux connaitre les personnages les plus intéressants de la famille d'Aillebout.

Nos lecteurs qui sont arriérés dans la solde de leur abonnement sont priés de se mettre en règle. Une piastre, c'est peu pour un particulier, mais l'accumulation de toutes ces piastres isolées, ça ferait un bien considérable au journal.

LA RELIGION LUI DONNAIT DE LA FORCE

Comment le héros français Guynemer remplissait ses devoirs de chrétien

LE "ROI DES AS" ETAIT D'UNE MODESTIE EXTREME

Les glorieux exploits du célèbre aviateur français Guynemer sont connus du monde entier, et le récit de la mort tragique du jeune héros a remué profondément tous ceux qui s'intéressaient à la carrière rapide et brillante du soldat de la vieille France. Ce que l'on sait moins, c'est l'endroit où Guynemer allait puiser les forces qui le rendaient si redoutable à l'ennemi et si brave en face du danger. A entendre raconter par Pierre l'Ermite de quelle façon l'aviateur français le "roi des as", comme on l'appelait, allait s'agenouiller dans l'église de Saint-Pierre Chaillot, on pense involontairement à notre héros canadien, Dollard des Ormeaux, cherchant, lui aussi, dans les sacrements de l'Eglise catholique la force de mourir pour sauver sa patrie. Voici le récit du prêtre-écrivain:

C'EST GUYNEMER!

Dans la sacristie intime et clair-obscure de Saint-Pierre de Chaillot, où j'ai vu pendant dix ans passer tant de gloire française, venait, à intervalles presque fixes, un jeune officier frêle, élégant et discret.

D'abord, on n'y fit pas attention.

Il y a tant d'officiers dans ce quartier voisin de l'Ecole Militaire!

Pourtant, les employés, puis les vicaires, et, peu à peu, les paroissiens—car Chaillot est une famille—remarquèrent le jeune homme, aux grands yeux étranges, qui, àchaque passage, avait une ou deux décorations de plus sur son dolman d'aviateur.

Se penchant un matin sur son prie-Dieu, la femme d'un général dit tout bas à l'une de ses amies:

—Mais... c'est Guynemer!...

SA GRANDE CHARITE

A partir de ce jour, doucement discrètement, dans ce milieu où l'on a tant le sens aigu des extrêmes nuances, on murmura: "C'est Guynemer!..."

Mais, pour ne pas gêner sa prière, on fit... comme si ce n'était pas Guynemer.

Et il n'aperçut pas qu'il était "repéré".

Il venait d'ailleurs tout simplement se confesser en bon chrétien surtout, qui se rappelle l'avertissement du Christ: "Soyez toujours prêts... Je viendrai à vous comme un voleur!..."

Et il voulait toujours être prêt pour l'appel du Maître.

Il arrivait en coup de vent, archipressé, la montre à la main, sans se cacher, sans s'afficher; et, si son père spirituel n'était pas là, vite il avisait un autre.

Vous ne pourriez pas m'entendre..? Excusez-moi!... il faut que dans une demi-heure je sois à Reims...

Parfois, il glissait un billet dans la main du prêtre.

—Non, mon lieutenant!

—C'est pour vos réfugiés ou vos soldats blessés... Demandez-leur une petite prière pour moi...

Un jour, il donna ainsi deux cents francs d'un coup.

MODESTE A L'EXTREME

Il revint à Chaillot le lendemain de son fameux exploit — deux avions abattus en une minute.—Cette fois, le clergé ne résista pas. M. le curé et ses vicaires voulurent lui serrer la main et lui dire toute leur enthousiaste admiration.

Mais c'étaient des choses que le jeune officier n'aimait pas à entendre. Vivement, il prit le large.

Modeste, il l'était à l'extrême.

C'était même comme la caractéristique de sa nature.

En regardant ce jeune homme, si délicat, si fin, aux grands yeux doux, on ne pouvait s'empêcher de penser, avec un sentiment étonné: C'est lui l'auteur de tous ces exploits... ces yeux ont fouillé l'espace immense et cherché l'adversaire... ces mains frêles ont abattu déjà soixante-quatorze officiers, élite de l'armée allemande!...

Et on touchait pour ainsi dire du doigt la preuve de l'existence de l'âme.

GAI ET SOURIANT

A l'entendre, tous ses camarades en faisaient autant.

Seulement, lui, il avait la chance, le filon!...

Il portait ses décorations avec grande discrétion... de minces plis de ruban qui semblaient vouloir se confondre avec l'étoffe.

Un jour, un des vicaires les fixait un peu.

—N'est-ce pas, dit Guynemer, que je ressemble à la bannière d'un orphéon?...

Et, comme l'abbé protestait vivement:

—Je les porte, continua-t-il, par déférence pour les souverains étrangers qui m'ont décoré.

Et il souriait, gai et détaché.

Aussi était-il malaisé de lui faire raconter ses exploits. Pour lui, tout était simple.

—J'ai fait sept chutes, disait-il le 1 0août dernier, mais vous voyez, ça se racommode très bien!... Une autre fois, mon appareil a flambé à 3,000 mètres... Cet acte de contrition!...

—Quelle est la chose la plus dangereuse pour un aviateur?

CONTRE DEUX AVIONS

—C'est de se battre contre deux avions... Ca, c'est pas le filon. On ne doit jamais accepter le combat dans ces conditions-là...

—Et pourtant, vous l'avez fait?

—C'est vrai!

Et l'abbé d'ajouter:

—Comme ce serait patriotique d'éviter les risques inutiles! Par exemple, le "looping" comme vous l'avez exécuté l'autre jour, dans des circonstances qui étaient un vrai défi à la mort!

—Qui vous a raconté cela?...

—Un de vos camarades...

Alors les yeux de Guynemer s'éclairent:

—C'est impossible, après certaines victoires, de ne pas faire une belle pirouette!... On est tellement content! Et puis, cela fait tant plaisir aux poilus qui vous "guignent" d'en bas!...

En réalité, il avait plus que le pressentiment, il avait la certitude de sa mort prochaine.

—C'est fatal... je n'y échapperai pas...

Il l'a dit plusieurs fois, lors de ses deux dernières visites.

Et, cette mort, il l'acceptait, je serais presque tenté de dire qu'il la provoquait comme un martyr.

—**Hodie mihi, cras tibi**... répétait-il avec une mélancolie douce qui donnait à son visage de jeune héros une expression plus prenante encore.

C'était le mardi 28 août dans le petit bureau de la sacristie de Chaillot.

C'était C-gfin..,a.6V...

Le 11 septembre, il disparaissait.

UN HEROS CHRETIEN

Je pourrais continuer longtemps encore... Mais j'en ai dit assez pour laisser pressentir cette âme belle entre les plus belles.

Qu'on pardonne à l'ancien vicaire de Chaillot de lever ainsi un coin du voile.

Mais, au moment où l'histoire va se cristalliser autour de son nom, j'ai voulu dire ce qui n'a pas encore été dit, et qui pourtant est le principal... à savoir qu'il fut un preux issu des profondeurs de la race française où s'allient si splendidement ensemble le patriotisme et la foi.

Charlemagne l'aurait fait asseoir à côté de Roland...

D'autres ont chanté la sûreté de son coup d'oeil, son sang froid, sa vaillance.

Je suis dans mon rôle de prêtre, en disant aujourd'hui sa foi en Dieu et la clarté de son âme.

Nos amis seront heureux de savoir qu'il était ainsi l'un des nôtres.

Et, pour ce héros vainqueur officiel en cinquante-quatre combats aériens, sans compter les autres... cité vingt-quatre fois à l'ordre de l'armée... pour cet enfant de vingt-deux ans tombé en plein ciel d'une balle au front... pour ce palandin des temps modernes que l'avenir fera monter peut-être encore plus haut... pour cet humble et ce modeste... pour ce chrétien, les chrétiens de France et des pays alliés auront une spéciale prière ... la prière qu'on donne aux amis... à ceux qui sont notre fierté et notre espoir aussi...

Car, à eux seuls, dans la balance de Dieu, ils pèsent plus en rédemption que ne pèsent en honte tous les Judas du monde...

PIERE L'ERMITE.

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

Comment protéger les arbres fruitiers contre les souris

(Notes des fermes expérimentales)

Les souris causent tous les ans de grands ravages dans les vergers canadiens; ces ravages sont beaucoup plus considérables en certaines années que dans d'autres; de même une partie du pays peut beaucoup souffrir une année, tendis qu'une autre est à peu près indemne. Il y a en effet plusieurs causes qui influent sur la quantité de dommages causés; la rareté ou l'abondance de la nourriture, le nombre des souris qui se trouvent dans un voisinage lorsque l'hiver s'établit, et enfin la nature de l'hiver. Dans un verger en gazon ou qui contient des déchets où les souris peuvent se loger, les arbres souffrent généralement beaucoup plus que dans ceux où le sol est tenu biné ou recouvert d'une plante-abri pendant l'été.

Il arrive souvent que des vergers qui ont échappé pendant plusieurs années à la dent des souris à partir de la date de la plantation, sont gravement endommagés, sinon détruits, juste au moment où l'on comptait faire une première récolte. Rien n'est plus décourageant pour un cultivateur ou un arboriculteur que de voir une plantation sur laquelle il avait mis tant de soins pendant plusieurs années détruite de cette façon. Et ils ne sont sans doute pas rares, les cultivateurs qui, après une perte de ce genre, n'ont pu se décider à replanter.

Ce n'est pas tous les ans que les souris causent des dégâts, mais il faut cependant protéger les arbres tous les ans jusqu'à ce qu'ils aient environ six pouces de diamètre, et même un arbre de cette grosseur est parfois encerclé en partie. Si l'on néglige d'appliquer les moyens de protection pendant une année, ce peut être justement pendant cette année-là que les souris pulluleront et qu'elles causeront de grands dégâts. Les souris se nourrissent généralement de graines qu'elles cherchent à la surface du sol, sous la neige, et lorsqu'elles arrivent à un arbre, elles se mettent à ronger l'écorce, si cette écorce n'est pas protégée; elles continuent jusqu'à ce que l'arbre soit complètement dépouillé de son écorce sur une hauteur de 12 à 18 pouces au-dessus du sol. L'arbre ainsi touché, meurt généralement, quoiqu'il puisse rester en vie pendant la plus grande partie de l'été suivant.

Le moyen de moins coûteux et les plus sûr de protéger ces arbres contre les attaques des souris est d'envelopper le tronc de l'arbre de papier blanc ordinaire, à construction. On coupe ce papier en bandes sur toute la largeur du rouleau de papier, la longueur de ces bandes dépendra de la grosseur des arbres à envelopper. Elles doivent être juste assez larges pour se croiser, car il suffit d'une seule épaisseur de papier. On met ce papier bien serré autour de l'arbre et on l'attache à deux endroits avec de la ficelle. Après que le papier est en place, on rechausse le pied de l'arbre avec un peu de terre pour couvrir toutes les ouvertures par lesquelles les souris pourraient arriver au tronc. Nous enveloppons tous les ans, à la ferme expérimentale, plusieurs milliers, de jeunes arbres de cette façon, et jamais encore les souris n'ont rongé à travers le papier pour arriver au tronc. Le papier de goudron est bon également, mais quelques arbres ont souffert de son emploi, et puisque le papier à construction fait tout aussi bien, mieux vaut employer ce dernier. Un petit monticule de terre de 8 à 1 pouces de hauteur, à la base des arbres, empêche souvent les souris d'endommager ces derniers; même la neige foulée autour des arbres s'est montrée utile, mais on n'est pas toujours sûr de ce moyen de protection. Un grillage de fil de fer fin, passé autour des arbres est plus coûteux, mais il est plus durable et fournit un moyen de protection très efficace.

On peut empoisonner les souris au moyen d'un mélange d'arsénic et de farine de blé d'Inde (une partie d'arsenic et trois parties de farine par poids); on met ce mélange dans des sortes d'auges retournées, faites de deux morceaux de planches de cinq à six pieds de long et de six pouces de large. On met une cuillerée à soupe de poison sur un bardeau, près du milieu de cette auge; il faut renouveler ce poison de temps à autre. Ce moyen à l'inconvénient d'exiger une somme de travail assez considérable sur un grand verger.

Renseignements généraux sur le Théâtre Walker

Les soirées commencent à 8.30 hrs
Les matinées à 2.30 hrs.

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. à 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry; les billets sont retenus jusqu'à 6 hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, au premier; du côté gauche au balcon; les manteaux y sont gardés par les femmes de service.

M. EMILE DUGAL annonce à ses amis et au public qu'il a formé une société connue sous le nom de Dugal & Voyer. Ces messieurs s'occuperont du système de plomberie, chauffage, etc Avenue Taché, Bloc Dubuc. Téléphone Main 2125. Résidence, M. Dugal Main

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

ASSOCIATION D'EDUCATION DES CANADIENS-FRANCAIS DU MANITOBA

Nous prions instamment les personnes, qui ont reçu des demande notre comité de statistique, de des de renseignements de la part vouloir bien nous répondre aussi exactement que possible. Encore une fois—nous tenons à le répéter—il ne nous est guère possible, dans les différents litiges qui peuvent survenir, de donner une direction éclairée aux centres avec lesquels nous devons traiter, si nous n'avons pas, au préalable, toute une série de renseignements bien précis qui nous fassent connaître le terrain où il nous faudra nous aventurer. C'est pour cela que la clarté de l'information doit se trouver à la base de notre oeuvre.

* * *

On uos permettra bien de noter ici l'importance qu'il y a, pour nous, d'être toujours en relations avec nos cercles paroissiaux. Que ceux-ci nous tiennent au courant de leurs faits et gestes, par voie de leur secrétaire; qu'ils se réunissent de temps en temps pour s'entretenir des avantages qu'ils peuvent avoir ou des difficultés auxquelles ils doivent faire face dans les divers arrondissements scolaires; de cette façon, la question du français dans nos écoles restera toujours à l'ordre du jour, comme le premier devoir de l'huere.

L.-P. GAGNON,
Secrétaire de l'Exécutif.

AU CLUB "LE CANADA"

Devant un auditoire nombreux et appréciateur, au club "Le Canada", dimanche soir, M. P. Lardon, homme de lettres, a donné une conférence à la fois instructive et intéressante sur la Belgique et la France, intitulée: "Le coeur de l'Europe." Il passa rapidement en revue l'histoire de ces deux pays depuis leur enfance jusqu'aux Croisades et montre que pendant cette période tout mouvement de quelque importance, d'où naquit ensuite la civilisation moderne que le Pruissianisme voudrait remplacer par sa Kultur boche, eut son origine et son motif dans le petit territoire, des deux côtés de la frontière franco-belge, dont, pendant une heure que d'aucuns trouvèrent trop courte, il entretint les membres du club "Le Canada" et leurs amis. Sa péroraison fut particulièrement au point: "La résurrection qui s'annonce, dit-il, fera sortir du tombeau le spiritualisme grossier de ces dernières décades, le spiritualisme qui a inspiré tout le progrès que j'ai décrit, tout l'art dont nous déplorons la ruine irréparable. Irréparable? Non. Car si "où le père a passé, passera bien l'enfant",

Où le père à bati, rebâtira l'enfant;
Et, d'un grand art nouveau découvrant la formule,
Il montrera que, Belge ou Franc,
Jamais son esprit ne recule;
Qu'il s'en va toujours de l'avant,
Le front serein, toujours montant."

En l'absence du Dr. L. Benoit, président du club, le président du comité d'organisation, M. A. H. de Trémaudan, occupait le fauteuil de la présidence, ayant à sa droite le conférencier et M. A. B. Desrochers, l'un des administrateurs du club, et à sa gauche, le Sergent Major Georges Mercier de la Garde Royale de l'Armée Belge et neveu du célèbre Cardinal Mercier, en congé pour quelques jours à Winnipeg où habite Mme Mercier, et M. L. de Nobele, président du Club Belge.

A la suite de la conférence et de quelques remarques par le président et par le Egt Major Mercier, qui assura à l'auditoire que la Belgique n'accepterait la paix qu'à la condition de recouvrer son territoire et son indépendance a-président du comité de littérature vec une juste compensation, le et arts, M. R. Zanettin, fit rendre un délicieux programme de musique et de récitations.

Mlle Dostert donna au piano, avec un brio remarquable, la "14ème rhapsodie" de Liszt et "Dance nègre." M. H. Le Franc récita avec tout l'art dont il est pénétré la fameuse "Grève des Forgerons" de François Coppée et un joli sonnet: "Gardez mon coeur." Le solo de flute de M. Zanettin lui-même, avec Mlle Jeanne Poirier au piano, fut particulièrement remarqué; beaucoup prédisent un avenir brillant pour le merveilleux artiste. "Il Trovatore" et que et Mlle Goguillon, son élève, "Humoresque" par Mme Delmarleur attirèrent de chaleureux applaudissements bien mérités.

M. de Nobele ayant exprimé quelques mots le plaisir que lui et ses amis avaient éprouvé à entendre M. Lardon et les divers artistes, la soirée se termina par "La Brabançonne" et "La Marseillaise" qui furent jouées au piano par Mme Delmarque, et par le chant "O Canada" et "Vive le Roi".

Le sujet de lo prochaine conférence sera "La femme Française."

Les prix de la dernière partie de cartes ont été gagnés comme suit: Dames: 1er prix, une boite de chocolats offerte par la pharmacie Waller de Saint-Boniface, Mlle O. Turgeon; consolation, Mme T. Pelletier. Messieurs: 1er prix, un bon pour $2.50 de marchandises au Regal Shoe Store, M. H. Lanzon; consolation, M. Alphée Albert. Tombola, une boite de pommes, offerte par La Maison Blanche de Saint-Boniface, M. A. Cherrier. A la partie de demain, vendredi, on distribuera les prix de la première série.

—Communiqué.

Chez Nous ET autour de Nous

Le juge-en-chef Mathers est parti lundi dernier avec A. G. Petrin pour Dauphin pour aller ouvrir la cour mardi prochain dans le district de Dauphin. M. Petrin doit aussi servir d'interpretre dans la cause de meurtre.

On nous prie d'annoncer qu'une assemblée des contribuables de Saint-Boniface est convoquée pour demain soir jeudi à 8 heures à l'Hôtel-de-Ville.

UN PARTI DE PANIERS

Un parti de paniers, non costumé sera donné par le comité d'aide aux femmes des réservistes français du Manitoba, lundi, le 3 décembre à 8.30 p.m. dans les salles du club "Le Canada", coin des rues Main et Graham. Pour rehausser cette fête un joli programme, de musique sera exécuté. Mme Delmarque, piano; Mlle Dostert, piano; M. Lefranc, déclamation; M. Gens, violon. Différents nouveaux amusements rendront cette soirée très intéressante. Le comité fait un appel chaleureux a tous les messieurs afin d'encourager cette oeuvre si patriotique. Le prix des paniers ne sera pas exhorbitant.

LE COMITE INTERALLIE

Llyod George donne la définition et les attributions du comité militaire interallié.—La coordination des plans et des efforts.

Londres, 15.—La question du conseil interallié qu'on se propose d'établir a été discutée hier à la Chambre des Communes anglaise, alors que l'ancien premier ministre M. Asquith demanda à M. Lloyd George quelles seraient les fonctions de ce nouveau conseil.

M. Asquith demanda au premier ministre s'il pourrait déclarer immédiatement à la Chambre quelles seraient les fonctions de ce conseil, spécialement du personnel militaire qui en fera partie. Il demanda si ce conseil, quand il en recevrait l'avis de son personnel militaire, aurait le pouvoir de dicter aux armées une ligne de conduite contraire à la ligne tracée par le général en chef et l'état-major de chaque pays, M. Asquith demanda aussi si on se proposait de donner à ce conseil la direction suprême du mouvement général des armées.

M. Lloyd George dit que la meilleure réponse à ces questions est le texte même de l'entente conclue entre les gouvernements français, anglais et italien au sujet de l'établissement de ce conseil interallié. Voici ce texte :

1. Dans le but d'assurer une meilleure coordination de l'action militaire sur le front occidental, il sera créé un conseil suprême de guerre, composé du premier ministre et d'un autre membre du gouvernement de chacun des pays dont les armées combattent sur ce front. La question d'étendre les pouvoirs de ce conseil sur les autres fronts est reservée à la discussion des autres nations intéressées.

2. Le conseil suprême de guerre a pour but de surveiller la conduite générale de la guerre. Il préparera des recommandations qui devront être soumises à la considération de chaque gouvernement.

3. L'état-major et les commandants militaires chargés de la conduite des opérations militaires resteront responsables à leurs gouvernement respectifs.

4. Des plans généraux de guerre soumis par des autorités militaires d'une compétence reconnue seront soumis au conseil suprême de guerre, qui les examinera et les amendera si nécessaire.

5. Chaque pouvoir déléguera au conseil suprême de guerre un représentant militaire permanent dont la seule fonction sera de donner des avis d'un ordre absolument technique.

6. Les représentants militaires de chaque pays recevront du gouvernement et des autorités de leur pays toutes les propositions, tous les renseignements et tous les documents ayant trait à la conduite de la guerre.

7. Les représentants militaires surveillent au jour le jour la situation des forces et les moyens de toutes sortes d'aider à la cause des armées alliées.

8. Le conseil suprême de guerre se réunira régulièrement à Versailles où les représentants militaires et leur personnel demeureront. Ils pourront se réunir en d'autres endroits selon les circonstances. Les réunions de ce conseil suprême de guerre auront lieu au moins une fois le mois.

"Les termes de cette entente continua le premier ministre, indiquent bien que ce nouveau conseil n'aura aucun pouvoir exécutif et que les décisions finales en matière de stratégie continueront d'être du ressort exclusif de chacun des gouvernment alliés.

"Le but des Alliés en établissant ce conseil a été de constituer un corps central, charge de surdes opérations, de centraliser les veiller continuellement le champ renseignements de toute nature de coordonner les plnas preparés par les divers états-majors et en soumettre d'autres, s'ils le jugent à propos dans l'intérêt des Alliés."

THEATRES

Walker—M. John E. Kellerd joue pour une deuxième semaine au Walker. Ce soir Othello. Vendredi et samedi soir "The Bells". Samedi matinée, Hamlet. De lundi le 3 décembre pour trois soirs, Julius Velie dans la pièce musicale de Chauncey Olcott, "The Isle O'Dreams". Les trois autres soirées de la semaine "Robinson Crusoe."

Winnipeg—Cette semaine "The Story of the Rosary". La semaine prochaine, "The Wrong Mr. Wright".

Orpheum—Harry Green & Co. dans "The Cherry Tree" par Hoffman la semaine prochaine. Miss Anna Chandler, chant "Breaking into Society". Comédienne populaire. Vivian Holt et Lillian Rosedale, chantres et pianistes. The Gandsmith Brothers de Hollande, pantomine. Tyler et St. Clair, instrumentalistes. The Avon Comedy Four dans "An Hungarian Rhapsody", comédie. Berth Swor, ministrel noir. The British News Review. Vues animées.

Dominion — "The Little Princess" les plus belles vues animées qui sont jamais vues à Winnipeg. La semaine prochaine "The Secret of the Storm Country".

AVIS

Mises à l'enclos de Saint-Boniface, une sorrel, une noir et une brune. La buc. Trois jeunes juments, couleurs: le 19 novembre 1917, No. 265, rue Dujument sorrel a les deux pieds de derière blancs, aussi un licou à la tête. La jument brune est âgée de trois ans et

Si non réclamée avant le 20 décemla sorrel est plus âgée.
bre, 1917 les chevaux seront vendus à l'enchère.

Par Ordre,
JAS. THOMPSON,
Gardien d'Enclos.



Contrat pour la Poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maitre-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 28 de décembre, pour le transport de la poste de Sa Majesté, par contrat, pour quatre ans, une fois par semaine sur la route de Winnipegosis, Route Rurale No. 1. Devant commencer le 1er avril prochain.

On peut obtenir aux bureaux de postes de Camper et Winnipegosis et au bureau de l'Inspecteur des Postes les avis imprimés énumérant les autres renseignements quant aux conditions du contrat, ainsi que les blancs de soumissions.

Téléphonez:
Bureau de l'Inspecteur des Postes.
H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Postes.
Winnipeg, 16 novembre 1917. 3—5

Nos abonnés en retard voudront bien nous faire parvenir sans plus de délai les montants qu'ils nous doivent pour le service du journal.

PETITES ANNONCES

A VENDRE—Un magasin, épicerie et restaurant coin des rues Cathédrale et Desmeurons, à quelques pas des Ecoles Provencher et Couvent des Soeurs Jésus-Marie. S'adresser au No. 504, rue Desmeurons, Saint-Boniface. —4

ON DEMANDE—Un homme pour faire le feu le matin et le soir, s'adresser au Manitoba.

ON DEMANDE—Un petit garçon pour apprendre la typographie. S'adresser au Manitoba.

A LOUER—Résidence de 9 pièces, moderne et en parfait ordre, avec écurie. Loyer pour le tout $25.00 par mois. 41 avenue Provencher. Aussi résidence de six pièces dans le "Bloc Lamontagne", avenue Provencher. Loyer $15.00 par mois. S'adresser à Ernest Gagnon, Hôtel de Ville. 1

A LOUER—Maison moderne, le numéro 223 rue Dumoulin. S'adresser à A. Gauvin, bureau Le Manitoba.

A LOUER — Maison moderne No. 460 rue Saint-Jean-Baptiste. S'adresser à M. Camille Dussault, Hôtel de Ville. —52

A LOUER—Chambres à louer. S'adresser au No. 101 rue Masson, Saint-Boniface. —49

A VENDRE—A très bas prix et à termes excessivement faciles: le quart sud-est et la moitié Est du quart sud-ouest 24-9-5 East, (Lorette) Manitoba, sauf le Droit de Passage du chemin de fer. S'adresser à MM. Bernier, Blackwood et Bernier, avocats, 401 Somerset building, Winnipeg.